



Arrêté Municipal

TECH 2025 / 0228

Service Technique

Nous, Maire de Saint-Aubin-lès-Elbeuf,

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2213-1 à L 2213-6,

Vu la demande de la société Bouygues Bâtiment Grand Ouest domiciliée 8b avenue Jean Rondeaux, le Flaubert 76100 à Rouen, en date du 24 novembre 2025,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers des rues Bachelet Damville et Pierre Cornelle, lors de la giration des engins lors du retrait des bungalows du parking du Collège Arthur Rimbaud à SAINT AUBIN LES ELBEUF.

ARRÊTONS CE QUI SUIT

Article 1 : LE LUNDI 1^{ER} DECEMBRE 2025,

Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur les places de stationnement matérialisées devant le numéro 9 de la rue Bachelet Damville et au droit de la rue Pierre Cornelle.

Article 2 : L'entreprise Bouygues Bâtiment Grand Ouest sera chargée de la mise en place de la signalisation conforme à l'instruction interministérielle.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police d'Elbeuf, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Aubin-lès-Elbeuf, le Lundi 24 novembre 2025

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Centre d'Incendie et de Secours de Saint Aubin les Elbeuf
- Monsieur le Commissaire de Police d'Elbeuf
- Métropole Rouen Normandie
- Bouygues Bâtiment Grand Ouest

Patricia MATARD
2^{ème} Adjoint au Maire



Hôtel de Ville
Esplanade de Pattensen
CS 60015
76410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Téléphone 02 35 81 01 84
Télécopie 02 35 87 96 09

Email : mairie@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr
Site Internet : www.ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr